



Mon fils de 8 ans est convoqué comme témoin

Par **medird**, le **15/01/2011** à **00:31**

Bonjour,rnrnJ'ai eu au téléphone un policier qui dit que je dois venir au commissariat pour être entendue comme témoin. Je lui dis que ce n'est pas possible, que je ne veux pas mêler mon fils à ça et je lui dis que je vais demander à mon avocat. Il me dit est-ce que vous avez de l'argent à perdre, je lui dis que non, il me dit donc de venir. Je lui dis : et s'il ne vient pas, que se passe-t-il ? Il me dit que nous irons à son école pour l'interroger. Je lui dis : est-ce que vous avez une autorisation d'un juge ? il ne me répond pas. Que dois je faire ? merci.

Par **Tisuisse**, le **15/01/2011** à **10:03**

Bonjour,rnrnQuelle est le type d'affaire pénale qui nécessite l'audition de votre enfant ? parce que nous n'en savons pas suffisamment pour vous orienter et vous aider.

Par **medird**, le **15/01/2011** à **10:42**

il souadissant temoin comme quoi le pere d un ami a lui ,bat son enfant parce que la mere a porter plainte contre lui pour maltretense or que se n est pas le cas c un super papa

Par **Tisuisse**, le **15/01/2011** à **10:55**

A mon humble avis, ce n'est pas à vous de juger ce que doivent faire les enquêteurs dans le cadre de maltraitance à enfant. Si les enquêteurs ont mission d'écouter votre enfant et d'enregistrer ses déclarations, ils le feront. Je ne pense pas qu'ils viendront chercher votre fils à l'école (mais qui sait ?), par contre, le juge pourra vous imposer de ne pas vous opposer à ce témoignage, la loi en dispose ainsi. En échange, rien ne s'oppose à ce que, vous, en tant qu'adulte, vous puissiez proposer aussi aux enquêteurs, votre témoignage, vos impressions, etc.

Ce n'est pas un traumatisme pour l'enfant que de lui poser des questions. Il suffit d'avoir la manière et le langage approprié et les enquêteurs sont formés à cela, ils en ont l'habitude, ne vous inquiétez pas. Je dirai même que votre fils sortira satisfait et grandi d'avoir déposé. C'est le juge d'instruction qui, lui, fera la part du vrai ou du faux dans les dépositions. Là aussi, pas d'inquiétude.

Moralité : ne vous faites pas trop de souci pour ça, c'est une procédure normale, classique et habituelle.

Bonne journée.

Par **medird**, le **17/01/2011 à 20:31**

La police me dit qu'ils veulent s'entretenir avec mon fils, sans moi. Est-ce normal, il a que 8 ans ?

Par **Tisuisse**, le **17/01/2011 à 22:28**

Tout ce qu'il y a de plus normal et c'est la procédure habituelle. Il faut expliquer cela à votre fils et que ce n'est rien d'alarmant, qu'il n'y a rien contre lui, que ce qui se dira entre l'enquêteur et lui restera totalement confidentiel, secret et que personne, hormis le juge qui est aussi tenu au secret, ne saura ce qui s'est dit.